

NOTE D'INFORMATION

Objet : Animation MAEC 2018 et son financement

Destinataires : DRAAF –DDT, opérateurs MAEC et structures d'animation des MAEC.

Suite aux questions de nombreux opérateurs et animateurs MAEC sur **le financement de l'animation MAEC**, cette note a pour but de proposer la marche à suivre pour les dépôts des demandes de financement 2018 sur les territoires de Limousin et de Poitou-Charentes, l'animation MAEC n'étant pas financée sur le territoire Aquitain.

I. Sélection des PAEC, sélection des demandes d'animation MAEC

1. Le PAEC

L'AAP MAEC 2018 permet la sélection des PAEC à l'aide de la grille de sélection qui y est présentée pour Nouvelle-Aquitaine. **La sélection du PAEC est un prérequis pour que l'animation sur le PAEC puisse être retenue.**

2. L'animation MAEC

L'AAP MAEC 2018 permet aussi la sélection des demandes d'animation selon des modalités différentes pour le PDR Poitou-Charentes et le PDR Limousin.

En effet, **les critères de sélection de l'animation pour Poitou-Charentes sont strictement identiques aux critères de sélection des PAEC** (la grille de sélection est dans l'AAP MAEC), la sélection des PAEC et de l'animation est donc concomitante.

Pour le PDR Limousin, la sélection des PAEC se fait aussi selon la grille de sélection de l'AAP MAEC 2018. **Par contre, les dossiers d'animation sont évalués selon une grille de critères différente présentée ci-dessous :**

0763 ANIMATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Le FEADER soutient à travers cette aide la protection de l'environnement sur un territoire à enjeux par la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques.

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des principes de sélection inscrits dans les Programmes de Développement Rural et déclinés dans les critères suivants :

TO	Thématiques des principes de sélection	Critères de sélection	Scores
0763	Démarche « multi-enjeux »	Intégration d'une démarche « multi-enjeux » dans le projet : prise en compte des enjeux qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, stockage carbone, préservation des sols	10
		Mise en place d'une stratégie d'animation : concertation, co-construction, modalités d'animation, acteurs impliqués, partenariat déployés, instances de pilotage, actions collective...	10
	Partenariat de qualité et une gouvernance claire	Formalisation des partenariats dans le cadre du projet démontrant la présence d'un partenariat de qualité et présentant de façon claire la gouvernance du projet	20
	Cohérence des MAEC proposées et des mesures complémentaires prévues	Cohérence des MAEC proposées par rapport aux besoins identifiés sur le territoire du PAEC/ZIP	20
		Cohérence des mesures complémentaires prévues par rapport aux besoins identifiés sur le territoire du PAEC/ZIP	10
	Modalités de suivi et d'évaluation	Prévision de modalités de suivi et d'évaluation dans le cadre du PAEC	10
		Pertinence du diagnostic et intégration d'un descriptif des problématiques du PAEC/ZIP dans le projet	10
	Cohérence du budget et des financements au regard des objectifs fixés	Cohérence du budget et des financements au regard des objectifs fixés dans le PAEC présenté	10
Seuil minimal de sélection			60

Critères de sélection PDR Limousin, version issue du comité de suivi du 22/06/2017

II. Dates d'éligibilité des dépenses pour l'animation MAEC

Le formulaire de réponse à l'AAP MAEC 2018 comporte une ligne et un tableau où les crédits d'animation doivent être renseignés dans un formulaire nommé « Annexe 7 ». Plusieurs cas de figure se présentent et sont décrits ci-dessous.

1. PAEC non retenu

Si le PAEC n'est pas retenu, l'animation MAEC de ce territoire ne peut être financée.

2. PAEC retenu et réponse à l'AAP MAEC 2018 avec animation renseignée

L'AAP MAEC 2018 clôturait au 15 décembre 2017 et les dépenses d'animation MAEC 2018 sont éligibles sur une période maximale s'étalant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

Ainsi, si le tableau et la ligne correspondante du formulaire de cet AAP est renseigné et que le PAEC est ultérieurement sélectionné, cela vaut alors pré-demande pour l'animation 2018.

Dans ce cas, les dépenses d'animation sont éligibles du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

3. PAEC retenu et réponse à l'AAP MAEC 2018 avec animation non renseignée

L'AAP MAEC 2018 clôturait au 15 décembre 2017 et les dépenses d'animation MAEC 2018 sont éligibles sur une période maximale s'étalant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

Ainsi, si le tableau et la ligne correspondante du formulaire de cet AAP **ne sont pas renseignés** et que le PAEC est ultérieurement sélectionné, **la date de réception des formulaires de demande d'animation à l'organisme instructeur vaut date de début d'éligibilité des dépenses.**

Nous prions donc les structures d'animation des PAEC de nous renvoyer les formulaires correspondants complétés dans les meilleurs délais.

III. Formulaires pour l'animation MAEC et calendrier d'envoi des demandes

1. Formulaires

Les formulaires de demande et les organismes instructeurs sont les suivants :

- Formulaire de la mesure 765 du PDR de Poitou-Charentes, organisme instructeur DRAAF site de Poitiers :

DRAAF Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers
Service SREAA – Unité Agroenvironnement – Cellule MAEC
15 Rue Arthur Ranc, CS 40537
86020 Poitiers
carole.savattier@agriculture.gouv.fr

- Formulaire de la mesure 763 du PDR de Limousin et organisme instructeur DDT du département concerné :

- DDT Corrèze :

Direction Départementale des Territoires de la Corrèze
Cité Administrative Jean Montalat
Place Martial Brigouleix, BP 314
19011 TULLE CEDEX
sylvie.charissoux@correze.gouv.fr

- DDT Creuse :

Direction Départementale des Territoires de la Creuse
Cité administrative, BP 147
23003 Guéret Cedex
sabine.chicon@creuse.gouv.fr

- DDT Haute-Vienne :

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne
Le Pastel, 22 Rue des Pénitents Blancs,
87000 Limoges
helene.duval@haute-vienne.gouv.fr

2. Calendrier d'envoi des demandes d'animation MAEC 2018

Les formulaires de demande d'animation pour les mesures 765 du PDR de Poitou-Charentes et de la mesure 763 du PDR de Limousin sont en cours de mise à jour pour 2018.

Aussi, en l'attente de ces formulaires, il est possible de candidater avec l'ancien formulaire 765 pour Poitou-Charentes et 763 pour Limousin.

Si les nouvelles versions des formulaires pour l'animation MAEC venaient à être profondément modifiées, il pourra être demandé de compléter et renvoyer à nouveau celui-ci.

Les formulaires de demande d'animation 765 et 763 sont à renvoyer auprès des organismes instructeurs respectifs avant le 9 février 2018, avec une copie à l'Autorité de Gestion Régionale :

Région Nouvelle-Aquitaine
Direction Agriculture, Industries Agroalimentaires, Pêche
Site de Poitiers
15 rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575
86021 POITIERS CEDEX
xavier.auzuret@nouvelle-aquitaine.fr